



ACADÉMIE DE LYON

*Liberté
Égalité
Fraternité*

POSTE SPÉCIFIQUE (SPEA)

Département : RHONE

Référence : 1000504424

Discipline : L1800 - Arts Plastiques (L1800)

Fonction : ENS

Lieu d'exercice

Code RNE : 0690085T

Nom de l'établissement : Lycée polyvalent René Cassin

Commune : TARARE

Adresse : 75 route DE SAINT CLEMENT 69173 TARARE

Courriel : ce.0690085T@ac-lyon.fr

Description générale du poste

Professeur-e ayant en charge l'enseignement de spécialité arts plastiques en première et en terminale générales.

Un service partagé est susceptible d'exister avec une quotité variable chaque année sur le lycée (selon les effectifs de l'enseignement optionnel et de l'enseignement de spécialité)

Missions

Assurer l'enseignement de la spécialité « Arts plastiques» en spécialité au lycée René Cassin de Tarare -

Préparer aux parties écrites et orales de l'épreuve de l'enseignement de spécialité « Arts plastiques» de la classe de terminale de la voie générale

Assurer l'accompagnement à l'orientation post-baccalauréat des élèves de la spécialité « Arts plastiques»

Compétences requises

Connaissance et expérience solides de l'épreuve de spécialité arts plastiques au baccalauréat. La personne retenue devra avoir corrigé l'épreuve écrite et interrogé dans le cadre du grand oral. Relations étroites avec les partenaires artistiques et culturels.

Connaissance pointue des poursuites d'études et des métiers visés après un baccalauréat artistique. Relations avec les universités et écoles d'arts. Capacité de travail au-dessus de la moyenne : des heures supplémentaires sont à assurer, les préparations et corrections sont très denses. Capacités d'organisation et d'anticipation : visites, projets, expositions, sont à monter, en particulier des événements où les élèves mettent en oeuvre et en scène leurs réalisations

Contact

Pour toute question sur le poste et ses enjeux pédagogiques :

SANDRA GOLDSTEIN (Sandra.Goldstein@ac-lyon.fr)

La procédure est dématérialisée. Les personnels intéressés, en complément à la saisie du vœu sur lprof/SIAM, doivent obligatoirement :

- Constituer leur dossier via I-prof (curriculum vitae, lettre de motivation, certification, toutes pièces jugées utiles)
- Compléter un formulaire accompagné des pièces justificatives requises, sur la plateforme dédié Colibris à l'adresse suivante : <https://mouvement.ac-lyon.fr>.

Le candidat pourra utilement prendre contact avec le chef d'établissement d'accueil et/ou l'inspecteur en charge du dossier pour s'entretenir avec lui du poste envisagé.

Les affectations sur postes spécifiques académiques sont traitées prioritairement. Ainsi, lorsque la candidature d'un enseignant sur poste SPEA est retenue, les autres vœux ne sont pas examinés. Il est donc obligatoire d'inscrire en première position le(s) vœu(x) du poste SPEA. Si tel n'est pas le cas le(s) vœu(x) sera supprimé par les services gestionnaires.

Si la candidature n'est pas retenue, le vœu sera neutralisé, afin de reporter, éventuellement, les bonifications liées à ce premier vœu sur le(s) vœu(x) suivant(s).

Les personnels qui obtiendraient une mutation à titre définitif sur un poste SPEA dans leur établissement d'affectation actuel perdront leur ancienneté de poste.

Attention : Les candidats ayant opté pour la mutation simultanée ne peuvent pas formuler des vœux sur des postes spécifiques académiques. Les postes SPEA doivent être saisis obligatoirement en 1er vœu.